

Postulat concernant l'inventaire de l'état du réseau routier de la ville de Gland et la planification de son entretien.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers.

Notre ville de Gland compte une cinquantaine de kilomètres de routes goudronnées constituant son réseau routier. Ces routes ne sont hélas pas toutes dans un état décent, et l'exprimer ainsi est un doux euphémisme.

En effet, j'ai, en circulant dans notre ville, parfois l'impression de me trouver dans une commune déshéritée du sud de la France dans les années septante. Des routes cabossées, trouées, rafistolées de toutes parts, mais je n'ai en tout cas pas l'impression d'être sur des routes d'une ville suisse digne de ce nom en 2012 et les exemples ne manquent pas, il suffit de faire un tour à la route du Perron, la partie principale de la rue de la Combe ou le haut de l'avenue du Mont-Blanc.

Le dépôt du préavis n° 15 me laisse donc songeur quant à la vision et la planification qu'à notre municipalité au sujet de la réfection et de l'entretien de notre réseau routier. Quand je vois que l'on veut dépenser plus de CHF 150'000.-- pour la réfection d'un petit bout de chemin sur lequel ne circulent qu'une trentaine de véhicule par jour et qui est loin d'être dans un état déplorable, je ne peux que me poser des questions. Ayant eu vent que la municipalité voulait présenter un préavis sur la remise en état de la rue de la Combe, j'escomptais qu'il s'agissait de la partie principale de la rue débouchant sur la route de Nyon, tronçon en bien plus piteux état que le bout de chemin que l'on nous soumet dans le préavis n° 15, quelle ne fut donc pas ma surprise en découvrant le cadre de ce préavis, j'ai dû le relire pour être sûr de ne pas avoir mal compris!

J'ai la désagréable impression que la municipalité navigue à vue et ne rénove que certaines portions congrues de notre réseau et cela sans planification et coordination notamment avec les autres chantiers prévus et en cours.

Ma demande est donc la suivante : la municipalité peut-elle nous établir un inventaire exhaustif de l'état de notre réseau routier comprenant les points suivants:

- L'état détaillé de la route/chemin/avenue (avec éventuellement une échelle de notation)
- Le nombre de véhicules circulant sur la route/chemin/avenue
- La priorité de remise en état
- Les dates planifiées de remise en état

Je vous remercie de votre attention


Michael Rohrer

Gland, le 9 février 2012

Postulat demandant à la Municipalité de présenter au Conseil communal un rapport sur les démarches en cours et futures devant conduire à une réalisation concrète et dans les meilleurs délais de la volonté populaire exprimée ce week-end à propos des rives glandoises du lac.

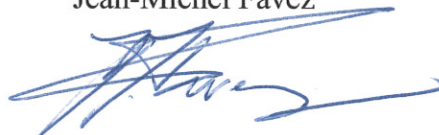
Le résultat des urnes clarifie d'une manière indiscutable la volonté de la population d'obtenir un cheminement piétonnier directement au bord du lac, comme le prévoit le Plan directeur des rives.

Dans son communiqué de presse qui a suivi l'annonce de ce résultat, la Municipalité précise qu'elle *« utilisera tous les outils disponibles, dans le respect des dispositions légales et de ses disponibilités financières pour offrir à la population dans les meilleurs délais le cheminement souhaité »*.

Dès lors, par ce postulat, le comité référendaire, le Parti Socialiste et les Verts demandent que notre exécutif confirme qu'il s'est d'ores et déjà mis à l'ouvrage et qu'il présente au Conseil communal un rapport dans lequel il explicite les démarches déjà entreprises et celles qu'il entend entreprendre pour atteindre l'objectif fixé, ainsi qu'une « feuille de route » permettant au législatif et à la population d'être régulièrement informés des étapes accomplies, des avancées obtenues et des obstacles rencontrés.

Gland, le 9 février 2012

Jean-Michel Favez



Interpellation concernant la mise en place de la zone de rencontre à la place de la gare.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers.

Les travaux et aménagements à la place de la gare avancent à petit pas et les choses commencent gentiment à prendre forme.

Cependant, la mise en place des nouvelles règles de circulation, c'est-à-dire le passage à la zone de rencontre pose problème. J'observe pratiquement quotidiennement le comportement des automobilistes débouchant sur la place de la gare et il faut se rendre à l'évidence, une grande majorité des automobilistes ne respectent absolument pas la limite des 20 km/h ni la priorité qu'ils doivent céder aux piétons et deux roues. Si un piéton tente de traverser alors qu'un véhicule arrive, il risque au pire de se faire écraser et au mieux, il subit un regard désapprobateur et agressif, comme s'il était dans son tort en traversant ainsi la place. Il est évident que le fait que 3 des 4 routes débouchant sur la place de la gare soient limités à 50 km/h ne facilite pas la situation. La petite taille des panneaux indiquant que l'on arrive dans une zone de rencontre n'aide pas non plus.

Une information proactive aux automobilistes semble indispensable. Ne serait-il pas possible que la gendarmerie arrête pendant quelques jours tous les automobilistes et leur distribue un flyer les informant de la conduite à adopter dans une zone de rencontre? Une autre possibilité, éventuellement complémentaire, serait de mettre en place de grands panneaux (format mondial) informant les automobilistes qu'ils arrivent dans une zone de rencontre et qu'ils ne sont plus prioritaires.

Il est impératif de ne pas laisser la situation pourrir, et le risque qu'un accident survienne me paraît assez élevé, des mesures doivent donc être prises très rapidement. J'aimerais donc savoir quelles sont les mesures que la municipalité compte mettre en place et dans quels délais.



Michael Rohrer

Gland, le 9 février 2012

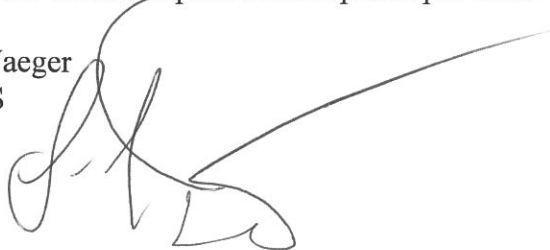
Interpellation « pour quand une gare de Gland adaptée au trafic actuel ? »

Si vous prenez de temps à autre le train à Gland, vous devez constater que cette gare a quelque chose de désuet, de vieillot, voir même un aspect muséal. Il n'y a pas de miracles : la section Morges – Genève de la ligne Lausanne – Genève fut inaugurée en 1858, tout comme la gare de Gland avec son bâtiment voyageurs en style de chalet. Quelle chance d'avoir pu le conserver tout comme ses bordures de quais qui doivent dater de mathusalem. Une pétition lancée par le parti socialiste a tout de même apportée quelques améliorations très modestes au quotidien des usagers de cette gare. Une modernisation, voir une adaptation au trafic actuel a toujours été repoussée en avançant la construction de la 3^{ème} voie entre (Lausanne) – Renens et Genève. Mais je lis dans l'édition de 24 heures du 19 janvier 2012 : « la réalisation d'une 3^{ème} voie continue entre Lausanne et Genève, destinée à la circulation chaque heure de trains régionaux s'arrêtant à toutes les haltes, ne constitue plus une priorité, a rappelé le Conseil d'Etat dans sa réponse à deux interpellations. En effet, lors d'une séance organisée par le forum pour le développement du district de Nyon, à Founex, M Gatabin, le responsable de trafic régional aux CFF, a bien précisé, que les CFF pourraient se passer d'une 3^{ème} voie intégrale entre Lausanne et Genève, avaient par contre besoin d'ilots à 3 voir 4 voies bien réparties entre Renens et Coppet, voir Genève. Ceci m'incite à poser à la Municipalités les questions suivantes :

- Est-ce que la Municipalité peut apporter des précisions sur ce fait ?
- Quels seront les conséquences de cela pour une remise à niveau de la gare de Gland ?
- Est-ce que la construction d'un nouveau passage sous-voie pourrait être avancée ?
- Peut-on espérer bénéficier de nouvelles infrastructures pour les voyageurs dans les 10 ans qui suivent ?
- Est-ce possible de demander aux CFF, en attendant d'avoir des quais à la hauteur de 55 cm, d'installer des marchepieds provisoires métalliques, afin d'obtenir de meilleures conditions de montée et descentes des trains ? (répandu dans les petites gares à quai à faible hauteur, surtout en Suisse Alémanique)

Je vous remercie d'avance pour votre réponse par écrit.

Jean-Marc Waeger
Conseiller PS



Interpellation demandant à la Municipalité de faire appliquer et respecter sur le territoire de la commune la loi sur le Marchepied de 1926 ainsi que son règlement d'application de 1956

Monsieur Le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et conseillers,

Suite à la votation de ce week-end qui rejette massivement le PPA la Crique et qui montre très clairement la volonté de la population d'accéder, conformément à la législation en vigueur, le plus vite possible aux rives du lac sur notre commune selon le tracé prioritaire du plan directeur cantonal,

j'interpelle la Municipalité, en tant que garante du respect des lois, « **sur l'absence de leur mise en application à Gland concernant particulièrement la loi sur le Marchepied (LML) de 1926 et son règlement d'application de 1956** ».

En effet, en vue de réaliser un cheminement piétonnier conforme à la législation cantonale, il me paraît important que la Municipalité donne déjà un signal fort à la population, après la votation sans appel de ce week-end, en faisant simplement appliquer cette loi.

Un signe concret de la volonté et des promesses des Autorités à répondre aux attentes d'une grande majorité de la population, dans le respect et l'application des lois, serait déjà « un bon pas en avant et dans la bonne direction ».

Tout le monde s'accorde pour dire que, même avec une volonté politique, l'ouverture d'un véritable cheminement au bord du lac prendra encore quelques temps, même si celui-ci est désormais compté.

Or, concernant les rives du lac, beaucoup de lois ne sont simplement pas respectées par manque de contrôle et d'exigences. Ce n'est pas une raison pour laisser plus longtemps la loi bafouée sur le territoire de notre commune.

L'article 1 de la LML de 1926 précise « ...qu'il doit être laissé, le long des rives et sur une largeur de 2 mètres, un espace libre de toute construction ou autre obstacle à la circulation,... »

L'article 10 stipule « ...l'établissement de clôtures le long des lacs....est subordonné à l'autorisation préalable du département.... »

L'article 11 précise « Les constructions ou clôtures qui, depuis l'entrée en vigueur de la présente loi, seraient élevées en contravention...seront démolies aux frais du propriétaire, **par ordre de la commune territoriale** agissant à la réquisition des ayants droit au passage ou d'office ».

« Les plantations qui seraient de nature à rendre le passage impossible seront enlevées ou éclaircies **dans un délai fixé par la Municipalité...** A ce défaut, il y sera pourvu d'office par ordre de **cette autorité** aux frais du propriétaire, dès l'expiration du délai fixé. »

L'article 13 mentionne qu'« il ne peut être fait emploi le long des lacs ... de clôtures de ronces artificielles ou de tout autre système de clôture dangereux ».

Par cette interpellation (cf. art. 74.1. demandant une explication à la Municipalité sur un point de sa gestion), le soussigné, au nom du comité référendaire, des Verts et du Parti Socialiste, demande à la Municipalité comment elle compte

- vérifier que les rives de la Commune soient entretenues en conformité absolue avec les lois susmentionnées ou autorisations reçues par le département et que le passage tel que mentionné dans la loi de 1926 soit respecté et possible,
- rappeler, selon ses prérogatives, aux propriétaires concernés leurs devoirs pour qu'ils entreprennent les travaux nécessaires d'entretien ou de démolition dans un délai fixé,
- procéder aux démarches nécessaires de mise en conformité aux frais des propriétaires si ces travaux ne sont pas réalisés à l'échéance du délai,
- communiquer au fur et à mesure à la population et au conseil l'avancée de cette démarche, notamment sur les délais impartis.



P. Uebelhart

CC, président du Comité référendaire et co-président des Verts de Gland

Gland, le 9 février 2012

Impôts Ville de Gland

Libellés	Budget 2011 (basc. -6pts)	Budget 2012 (basc. + 2pts)	Evolution budgets 11/12	Neutralisation basculer
PP Revenus	20'800'000.00	21'800'000.00	4.81%	1.45%
PP Fortune	1'750'000.00	1'900'000.00	8.57%	5.10%
Impôts à la Source	950'000.00	1'100'000.00	15.79%	12.08%
Spécial étrangers	1'400'000.00	1'800'000.00	28.57%	24.46%
PM Bénéfices	3'300'000.00	4'300'000.00	30.30%	26.13%
PM Capital	300'000.00	180'000.00	- 40 %	- 41.92 %

D. Collaud

06.02.2012

Développement durable

Année	Subventions versées	Subventions reçues	Différence	Solde du fonds
2008	CHF 1'080.00 Privés 3 (1.080.00)	CHF 166'663.15	CHF 165'583.15	CHF 165'583.15
2009	CHF 80'654.35 Privés 18 (5.600.55)	CHF 271'334.05	CHF 190'679.70	CHF 356'262.85
2010	CHF 58'843.90 Privés 25 (9.421.00)	CHF 215'009.80	CHF 156'165.90	CHF 512'428.75
2011	CHF 187'000.00 Privés 67 (48.000.00)			
2012	CHF 19'600.00 Privés 23 (19.100.00)			

Attention, diverses écritures doivent encore passer sous 2011 dans le cadre du bouclage comptable

06.02.2012

D. Collaud

Efficacité énergétique

Année	Subventions versées	Subventions reçues	Différence	Solde du fonds
2008	Privés 9 CHF 18'900.00 (18.900.00)	CHF 233'392.30	CHF 214'492.30	CHF 214'492.30
2009	Privés 7 CHF 80'040.00 (14.500.00)	CHF 379'986.45	CHF 299'946.45	CHF 514'438.75
2010	Privés 11 CHF 78'016.90 (39.964.40)	CHF 300'784.30	CHF 222'767.40	CHF 737'206.15
2011	Privés 7 CHF 63'070.45 (15.375.00)			

Attention, diverses écritures doivent encore passer sous 2011 dans le cadre du bouclage comptable

06.02.2012

D. Collaud